



ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION B78 -> B

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie « B » limitée aux véhicules à changement de vitesses automatiques pour des raisons **non médicales**.

Raison sociale de l'établissement : SARL « Auto-Ecole Chrono 2B »

N° Agrément : E0202B00050

N° de SIREN ou SIRET : 414 991 240 000 22

Adresse : 1187 Avenue de Borgo. Résidence Révinco-Bât E4. 20290 BORG0

Date et Lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : 08 SEPTEMBRE 2021 A BASTIA

Atteste que :

Nom de famille :

Nom d'Usage :

Prénoms :

Né (e) le :

Adresse :

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des **raisons non médicales** :

N° de permis de conduire :

A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuel

Date de délivrance de l'attestation

Signature du bénéficiaire de la formation



Avertissement : le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.